

AFFAIRE N° 53

RECONSTRUCTION DU RADIER DU CANAL DES PATATES-A-DURAND

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA G.T.O.I.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La D.D.E. m'a transmis un projet d'avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise G.T.O.I. pour la reconstruction du radier du Canal des Patates-à-Durand (entre le Pont Bellay et la mer).

Cet avenant porte sur l'établissement d'un bordereau supplémentaire de prix concernant des prestations non prévues, l'augmentation du montant initial du marché relatif à ces prestations, et la prolongation du délai d'exécution.

1°) Prestations supplémentaires

- Bétonnage des cavités de profondeur supérieure à 50 cm ;
- fourniture et utilisation d'un équipement particulier pour la mise en oeuvre des planches d'essais de bétons spéciaux ;
- exécution d'une planche d'essai de béton avec utilisation de fumée de silice ;
- reprise de l'ouvrage d'évacuation des eaux pluviales situé en rive droite, en aval du pont du C.D. 44 ;
- évacuation des déblais de l'exécutoire.

Le coût des prestations supplémentaires s'élève à 446 291,14 F T.T.C., sur un coût total d'opération de 10 000 000 F.

Je vous rappelle que le financement est assuré par une subvention Etat/ Région/ Département, au taux de 70 %.

2°) Prolongation du délai d'exécution

La D.D.E. propose d'accorder à l'Entreprise G.T.O.I. une prolongation de délai d'exécution de huit mois, qu'elle justifie ainsi :

- * 4 mois et 23 jours (16.12.1988 / 07.05.1989)
Interruption de chantier acceptée par le Maître de l'Ouvrage, en raison des intempéries ;

- * 22 jours
grève dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- * 8 jours
pénurie de ciment ;
- * 1 mois et 5 semaines
exécution des travaux supplémentaires.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Il ne s'agit pas de reconstruire entièrement le radier du Canal de Patates-à-Durand.

LE MAIRE : Cette opération porte sur la reconstruction d'une partie du radier.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*